Secteur de CAEN

PERMANENCE SYNDICALE

Vendredi 06 mai 2022

pour les personnels judiciaires (fonctionnaires et contractuels) **de**

CAEN

Organisée dans le cadre de l'heure mensuelle d'information syndicale, elle n'entraîne pour les participants aucune perte de salaire et est de droit pour tout agent qui se signale auprès de son supérieur hiérarchique.

Tous les personnels peuvent y participer, titulaires, stagiaires ou contractuels des différents sites (Nouveau palais, cour d'appel, CPH, SAR, SG…).

- Site de la Cour d'appel

bureau syndical

à 10H30.

- Site du Tribunal Judiciaire

salle BA-A1 située au 4ème étage

à 14H15.